Le Sénat rejette la création d'un procureur de la République financier

Publication : lundi 4 août 2014 10:57

BQ, 19 juillet 2013

Date : 19/07/2013
Pays : FRANCE
Page(s) : 10-11
Rubrique : EVENEMENTS ET PERSPEC...
Périodicité : Quotidien
Surface : 69 %

Bulletin Quotidien

Le Sénat rejette la création d'un procureur de la République financier

Le Sénat a poursuivi hier l'examen en séance publique, commencé la veille, du projet de loi relatif à la lutte contre la fraude fiscale et la grande délinquance économique et financière et le projet de loi organique relatif à l'institution d'un procureur de la République financier, deux volets des annonces du président François HOLLANDE pour moraliser la vie publique après l'affaire Cahuzac.

La haute assemblée a édulcoré les textes en adoptant plusieurs amendements qui suppriment la mesure créant un procureur de la République financier (186 voix pour et 146 contre). La droite s'y est opposée, sans surprise, ainsi qu'à gauche le groupe RDSE (à majorité radicale de gauche). Les écologistes se sont abstenus et les communistes et les socialistes ont voté pour. Mais ces derniers ont affiché des réticences au cours du débat. Le sénateur PS Jean-Pierre MICHEL s'est déclaré "réservé sur cette création absolument aventureuse", qui "pose de nombreuses questions". M. Jean-Yves LECONTE (PS) a lui souhaité être rassuré sur l'indépendance de ce magistrat. Quant à l'ancien ministre Alain RICHARD (PS), il a estimé que "l'introduction d'un magistrat isolé n'est pas le meilleur moyen pour améliorer le système actuel".

"Le message que nous devons adresser est un message aux fraudeurs, un message de répression efficace", a affirmé M. Jacques MEZARD (RDSE). "A la place, vous nous proposez une construction compliquée", a-t-il reproché aux ministres de la Justice Christiane TAUBIRA et au ministre délégué au Budget Bernard CAZENEUVE. "Ce procureur financier est un objet juridique non identifié", a jugé M. Jean-Jacques HYEST (UMP). Avec M. Michel MERCIER (UDI-UC), ancien garde des Sceaux, il a plaidé pour élargir à des procédures nationales la compétence de l'actuel pôle financier existant au TGI de Paris. MM. HYEST, MEZARD et MERCIER avaient déposé chacun de leur côté un amendement contre le parquet financier.

En revanche, le président (PS) de la commission des lois Jean-Pierre SUEUR a fait valoir «l'impérieuse nécessité de lutter contre la fraude fiscale» pour justifier son vote favorable. Et pour le rapporteur de la même commission, M. Alain ANZIANI, lui aussi socialiste, «cette création est un signal fort de notre volonté de lutter contre la grande délinquance économique et financière».

Mercredi, le Sénat avait déjà rejeté le premier article du projet de loi qui devrait ouvrir aux associations de lutte contre la corruption le droit de déclencher l'action publique sur des faits pour lesquels le parquet n'a pas engagé de poursuites. Les sénateurs s'étaient montrés aussi divisés sur le monopole de saisine du fisc en matière de fraude fiscale, que voulait supprimer la commission des lois par un amendement. L'amendement prévoyait la possibilité pour l'autorité judiciaire d'engager des poursuites sans autorisation préalable lorsque la fraude est apparue à l'occasion d'une enquête sur d'autres faits, ou quand elle a été commise en bande organisée. Il avait finalement été rejeté. Pour le rapporteur (PS) du Budget François MARC, la remise en cause partielle du monopole de Bercy pourrait freiner le recouvrement des impôts et l'application des pénalités fiscales. Celles-ci ont atteint plus de 2,5 milliards en 2012, avait-il souligné.

Les sénateurs ont aussi rejeté un amendement socialiste destiné à lutter contre le trafic de cigarettes. Il prévoyait que les paquets et les cartouches devaient être revêtus d'un signe d'identification «unique, sécurisé et indélébile» pour permettre leur authentification et leur traçabilité. Cette traçabilité serait un outil efficace de lutte contre la contrebande de produits tabagiques et la fraude fiscale qu'elle entraîne, tout en favorisant l'activité des buralistes, estimaient ses auteurs. Il a fait l'objet d'un amendement de suppression UMP qui, tout en estimant son objectif louable, l'a jugé «source de très grande instabilité» juridique et économique.

Tous droits de reproduction réservés

.

Phoca PDF